

Avis public

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la municipalité de Preissac, QUE :

- 1) En date du 17 septembre 2020, Monsieur David Gervais a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage concernant un immeuble situé au 785, chemin de la Pointe à Preissac, sur le lot 4 592 072 cadastre du Québec;
- 2) Cette demande de dérogation mineure consiste à permettre la régularisation des distances pour les marges de recul latérales pour le garage.
- 3) Cette demande de dérogation mineure sera présentée au conseil de la Municipalité de Preissac lors de la séance régulière du 9 novembre 2020 devant se tenir à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 6, rue des Rapides à Preissac, à compter de 19:30 h afin qu'il statue sur celle-ci;
- 4) Dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, cette dernière serait alors réputée conforme au règlement de zonage 239-2014 de la municipalité;
- 5) Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de sa séance régulière du **9 novembre** 2020.

DONNÉ À PREISSAC CE 08 JOUR d'octobre 2020

Gérard Pétrin, directeur général